

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 07 octobre 2021**

\*\*\*

**COMPTE RENDU**

---

**Conseillers en exercice : 19**  
**Présents à la séance : 13**  
**Qui ont pris part au vote : 19**

**Secrétaire de séance : Bernard SAYER**  
**Heure début de séance : 20h15**  
**Heure fin de séance 23h15**

---

En préambule, M. le Maire a donné les dernières informations de la mairie et de la CASDDV. Il a complété sa présentation en faisant part des courriers de remerciements reçus au cours de l'été jusqu'à cette séance.

**1. Démission d'un conseiller municipal et installation d'un conseiller municipal**

Le Conseil Municipal a été informé de la démission de M. Jean Paul DESMIT, conseiller municipal, formulée par écrit le 24 juin 2021. Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Madame la Sous-Préfète de Saint Dié des Vosges en a été informée.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Mme Joëlle GAILLARD, suivant immédiat sur la liste dont faisait partie M. Jean Paul DESMIT lors des dernières élections municipales, a été sollicitée en vue d'être installée en qualité de conseillère municipale.

Suite à son refus, M. Sébastien MULLON, suivant immédiat de Mme Joëlle GAILLARD a été également sollicité en vue d'être installé en tant que conseiller municipal. M. MULLON a accepté son installation.

M. le Maire a souhaité la bienvenue à M. Sébastien MULLON au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

**2. Modification des statuts du SDEV**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix, la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges qui a pour finalité d'élargir les interventions du syndicat dans le domaine de la Transition Energétique.

**3. Archivage électronique auprès du Département des Vosges**

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des voix, de déposer les archives électroniques de la commune tels que les actes au contrôle de légalité, les pièces comptables au Trésor public ou les offres de marchés publics aux Archives départementales des Vosges et, a autorisé M. le Maire, à signer la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département des Vosges.

**4. Convention Territoire globale (CTg)**

La Convention Territoriale globale (CTg) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le dispositif « Bonus Territoire » adossé à la CTg apporte un soutien financier complémentaire à la Prestation de Service, aux équipements soutenus financièrement par une collectivité, à condition que le territoire soit engagé dans une CTg. Il s'applique aux collectivités signataires d'un CEJ (contrat enfance jeunesse) arrivé à échéance et aux collectivités éligibles au montant plancher du bonus territoire dans le cadre du plan rebond gouvernemental.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix cette démarche et a autorisé M. le Maire à signer la CTg intégrant le bonus territoire, ce qui permettra à la commune de poursuivre son partenariat avec la Caf.

#### **5. Marché assurances 2022-2025**

Après avoir lancé un appel d'offres, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité des voix de retenir l'offre de Groupama Grand Est pour son marché assurances 2022-2025. Les différents contrats prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **6. Décision budgétaire modificative**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix, la décision modificative N°1 au budget général 2021 qui concerne les travaux d'électrification rurale réalisés par le syndicat départemental d'électricité des Vosges pour l'enfouissement du réseau basse tension rue des écoliers (une partie des dépenses, soit 10 100 €, n'étaient pas prévues au budget général 2021).

#### **7. Adoption de la nomenclature M57 au 01-01-2022**

Le Conseil Municipal a autorisé la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature comptable M14 pour le budget général (22800), le budget CCAS (22900) et le budget forêt (27200).

#### **8. Mise en place du CET (compte épargne temps)**

M. le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal le projet de délibération qui sera soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion des Vosges afin de mettre en place le compte épargne temps au profit des agents.

#### **9. Mise à disposition de personnel**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix la mise à disposition d'un agent communal à la commune de Saint Léonard pour une durée de 15 jours durant le mois de septembre.

#### **10. Recrutement agents contractuels**

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

## 11. Vente d'une parcelle

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix la vente d'un terrain situé dans la zone "Derrière Haumont" à la suite d'une proposition de rachat formulée par la Présidence de la SA Ballastières Cantrelle. La parcelle dont la superficie est de 1904 m<sup>2</sup> sera cédée à 0.30 € le m<sup>2</sup>.

## 12. Motion de la FNCOFOR (fédération nationale des communes forestières de France)

Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- *« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »*
- *« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »*

Il a ajouté que le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- A exigé le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- A exigé la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- A demandé que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- A demandé un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- A autorisé le Maire à signer tout document afférent.

## 13. Subventions communales : opérations ravalements de façades

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix, le versement de trois subventions (soit un total de 3619.49 €) dans le cadre du soutien financier apporté aux administrés pour des travaux de ravalement de façades.

## 14. Subvention communale à l'ADAPEI 88

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix le versement d'une subvention de 50 € à l'ADAPEI 88 (association départementale des amis et parents de personnes déficientes intellectuelles des Vosges) en soutien de l'action "opération brioches". Cette opération consiste à vendre des brioches dans le but de récolter des fonds pour financer des projets au profit des personnes accompagnées par des établissements et services de l'ADAPEI 88.

## **15. Révision du règlement de location de la salle des fêtes**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix, la modification du règlement de location de la salle des fêtes afin de clarifier la responsabilité du contrôle du passe sanitaire et de la responsabilité de l'apparition d'un cluster à l'issue d'un événement privé organisé au sein du bâtiment. Celui-ci est entré en vigueur le 11 octobre 2021.

\*\*\*\*\*

Compte-rendu rédigé le 18 octobre 2021